



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir de « Transitions Pro Mayotte ».

Question écrite n° 5384

## Texte de la question

Mme Anchya Bamana alerte Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur une situation critique concernant l'avenir de « Transitions Pro Mayotte ». La cessation programmée de cette structure en 2026 n'est plus une hypothèse, mais une certitude si aucune action immédiate n'est entreprise. Cette disparition résulte directement de l'absence de soutien financier durable de l'État, en dépit des engagements formels pris par le Gouvernement. En décembre 2022, le sénateur Mohamed Soilihi Thani avait alerté sur les graves difficultés financières de cette structure essentielle. À cette occasion, le ministre précédent avait promis une solution immédiate pour remédier à la situation. Depuis juin 2023, Transitions Pro Mayotte survit uniquement grâce à la solidarité de Transitions Pro Île-de-France, qui sous-traite les dossiers jusqu' à fin 2025. Mais cette solution de fortune ne répond pas aux besoins fondamentaux du territoire où les défis de l'emploi et de la formation sont immenses. Pire encore, elle reporte le problème sans y apporter de réelle solution. La direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP), pourtant directement concernée, persiste dans un silence incompréhensible. La disparition de Transitions Pro Mayotte entraînera des conséquences dramatiques sur l'accès à la formation, la reconversion professionnelle et, inévitablement, sur le tissu économique et social de Mayotte, un territoire déjà marqué par un chômage endémique. C'est pourquoi elle lui demande, ce que le Gouvernement compte faire pour résoudre cette problématique de la fin programmée de Transitions Pro Mayotte.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Anchya Bamana](#)

**Circonscription :** Mayotte (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5384

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** [Travail, santé, solidarités et familles](#)

**Ministère attributaire :** [Travail et emploi](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2025](#), page 2027